

# ARRETE MUNICIPAL

## N° 117-2026

### **ARRETE DU 25 JUIN 2026**

**OBJET : Interdiction des pratiques sportives et des manifestations en extérieur ainsi que de l'utilisation des équipements sportifs extérieurs et de certains bâtiments publics.**

Le Maire de la Commune de Montrond-les-Bains (Loire),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2,  
Vu le bulletin de Météo France plaçant le département de la Loire en vigilance Rouge à la canicule,  
Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires, suite aux fortes chaleurs,  
afin de protéger la santé des personnes,

### **A R R E T E**

#### **Article premier :**

L'utilisation des équipements suivants est interdite **à compter du jeudi 25 juin 2026 12h00 jusqu'à la fin de l'alerte météo Rouge pour la canicule :**

Les équipements sportifs extérieurs :

- Stade Georges Chavanne
- Stade Ravatey
- Terrain de Foot 5
- Terrain de tennis extérieurs
- Skate park
- Terrain de boules
- Terrains de basket
- City stade
- Parcours sportifs

Les locaux suivants :

- Salle de Gymnastique du complexe sportif Chavanne
- Château médiéval

L'ensemble des manifestations culturelles et associatives, ainsi que l'ensemble des pratiques sportives en extérieures sont interdites **à compter du jeudi 25 juin 2026 12h00 jusqu'à la fin de l'alerte météo Rouge pour la canicule**

#### **Article 2 :**

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément à la loi.

**Article 3 :**

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Président de l'OSL,
- Monsieur le Président du District de la Loire,
- aux services de Gendarmerie,
- aux services de Police Municipale,
- affiché sur les équipements concernés et en mairie.

Serge PERCET,

Le Maire

